

Convention définissant les modalités de collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés, et des déchets verts de la commune de Hautôt-sur-Mer – Avenant N°1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric Tavernier, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre d'une convention n° 09 – 125 en date du 20 mai 2009, les services de la Ville de Dieppe assurent la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés et des déchets verts, de la commune de Hautot-sur-mer, pour l'année 2009.

Les conditions financières prévoient que la Ville de Dieppe applique à la commune de Hautot-sur-mer une facturation basée sur un forfait de collecte, et un prix à la tonne pour les ordures ménagères et pour les déchets verts.

Suite à la mise en place de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) avec effet au 1er janvier 2009, la Ville de Dieppe a conclu un avenant n° 7 en date du 19 octobre 2009 avec la société INOVA France afin que cette dernière lui refacture cette taxe à l'euro l'euro.

Pour éviter que la Ville de Dieppe n'assume la charge financière de la TGAP des déchets de la commune de Hautot-sur-mer, il est nécessaire de prévoir en retour, en la forme d'un avenant n° 1 à la convention de collecte et d'élimination, la refacturation à l'euro l'euro de cette taxe à cette commune.

Considérant l'avis formulé par la commission n°3 réunie le 8 décembre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés, et des déchets verts pour l'année 2009, avec la commune de Hautot-sur-mer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.